



## contrats de travail successifs

Par **cgfecgfe**, le **05/09/2012 à 14:00**

bonjour,

je suis comptable dans une entreprise qui régulièrement fait entrer et sortir des salariés.  
exemple d'un salarié

contrat:

du 29/10/11 au 20/04/12 --> remplacement salarié en formation cif

du 22/04/12 au 13/05/12 --> remplacement de ce salarié en CP

du 14/05/12 au 30/06/12 --> remplacement salarié en formation cif

du 01/07/12 au 05/05/12 --> remplacement salarié en formation cif

du 06/08/12 au 20/08/12 --> remplacement de ce salarié en CP

du 21/08/12 au 04/01/13 --> remplacement salarié en formation cif

ma question est de savoir si:

1/ c'est légal et possible de pratiquer ainsi ?

2/ si c'est possible quelles peuvent être les solutions pour éviter de faire systématiquement des soldes de tout compte à chaque fin de contrats, et limiter leurs nombres ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **05/09/2012 à 15:23**

Bonjour,

Il semble que sur une aussi courte période, il ne soit pas possible de prétendre que le poste de remplacement fasse partie de l'activité normale de l'entreprise et doive faire l'objet d'un CDI...

Par un même CDD, il ne peut pas être pourvu à plusieurs remplacements...

Si ces remplacements ont été effectués par la même personne et sans coupure entre eux, il aurait été inutile de lui verser l'indemnité de congés payés lesquels auraient dû être gérés comme pour un salarié en fixe, en revanche à chaque fin de CDD, l'indemnité de précarité lui était due...